



Fin anticipée de détachement (Fonction publique Etat)

Par **MOZTAHITI**, le **20/09/2023** à **19:29**

Bonjour,

Dans le cadre d'une demande de fin anticipée de détachement et donc d'une demande de réintégration dans son administration d'origine, cette dernière peut-elle opposer le délai de 3 mois à l'agent qui demande sa réintégration avant le terme de ce délai?

Merci de vos éclairages.

Par **P.M.**, le **20/09/2023** à **21:41**

Bonjour,

Il faudrait déjà connaître les modalités de demande de réintégration anticipée si elles sont prévues lors du détachement...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...